1 Revue Info Agricole

1 numéro par trimestre
1 numéro spécial par an

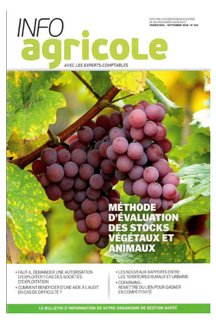

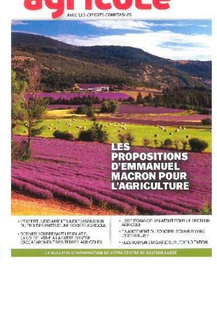

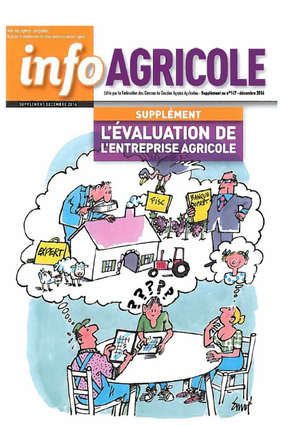

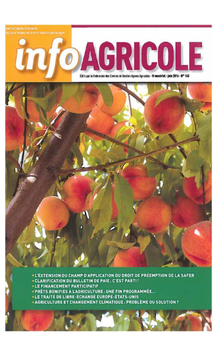

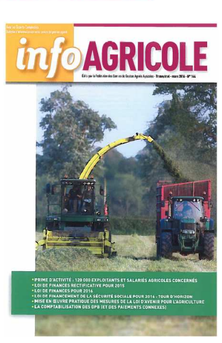

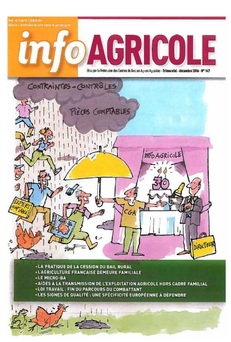

2 Fiches des particularités fiscales agricoles

28 fiches sur la détermination, les seuils et options des bénéfices agricoles, les plus values, la transmission…

EXTRAIT

La déduction pour épargne de précaution

	Textes
La Déduction pour Epargne de Précaution **(DEP) prévue par l'article 73 du CGI se substitue aux déductions pour investissement (DPI) et pour aléas (DPA)** prévues par les articles 72 D et 72 D bis du CGI, lesquels ont été abrogés par la loi de finances 2019. Elle peut être appliquée aux entreprises relevant de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles, imposés d'après un régime réel. La DEP s'applique aux exercices clos du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.	Art. 73 du CGI
Les **DPI et DPA non encore rapportées** à la clôture du dernier exercice clos avant le 1er janvier 2019, **sont utilisées et rapportées conformément aux modalités prévues** aux mêmes articles 72 D et 72 D bis dans leur rédaction antérieure. La loi de finances pour 2021 étend la pratique de la DEP aux aquaculteurs et aux centres équestres, à compter du 31 décembre 2020.	Art. 72 D Art. 72 D bis
Montant et plafonnement de la DEP Le plafond de la DEP pratiquée au titre d'un exercice est **limité au plus faible des trois montants** suivants : a. Le bénéfice imposable b. Le plafond pluriannuel c. Le plafond annuel déterminé en fonction du bénéfice imposable	BOI-BA-BASE-30-45-20-20190619
a. Bénéfice imposable Tout comme les DPI/DPA, la DEP qui ne peut **jamais donner lieu à la constatation ou à l'augmentation d'un déficit**, est limitée par le montant du bénéfice imposable.	BOI-BA-BASE-30-45-20-20190619 § 60
b. Plafond pluriannuel La DEP est limitée à la différence positive entre la somme de **150 000 €** et le montant des DEP pratiquées au titre des exercices antérieurs et non encore rapportées au résultat. Remarque : ce plafond est indépendant de celui des DPI/DPA.	BOI-BA-BASE-30-45-20-20190619 § 40
c. Plafond annuel de la DEP, déterminé en fonction du bénéfice imposable Le montant de la DEP est plafonné, par exercice de douze mois, en fonction du montant du bénéfice agricole *(cf. exemple 1).* **Montant du bénéfice agricole (BA) en € / Plafond de la DEP** BA < 27 000 : 100% BA 27 000 ⩾ BA >50 000 : 27 000 € + (30% BA excédant 27 000 €) 50 000 ⩾ BA > 75 000 : 33 900 € + (20% BA excédant 50 000 €) 75 000 ⩾ BA > 100 000 : 38 900 € + (10% BA excédant 75 000 €) BA ⩾ 100 000 : 41 400 € Exercice différent de 12 mois : le plafond de la déduction est ajusté prorata temporis.	BOI-BA-BASE-30-45-20-20190619 § 10

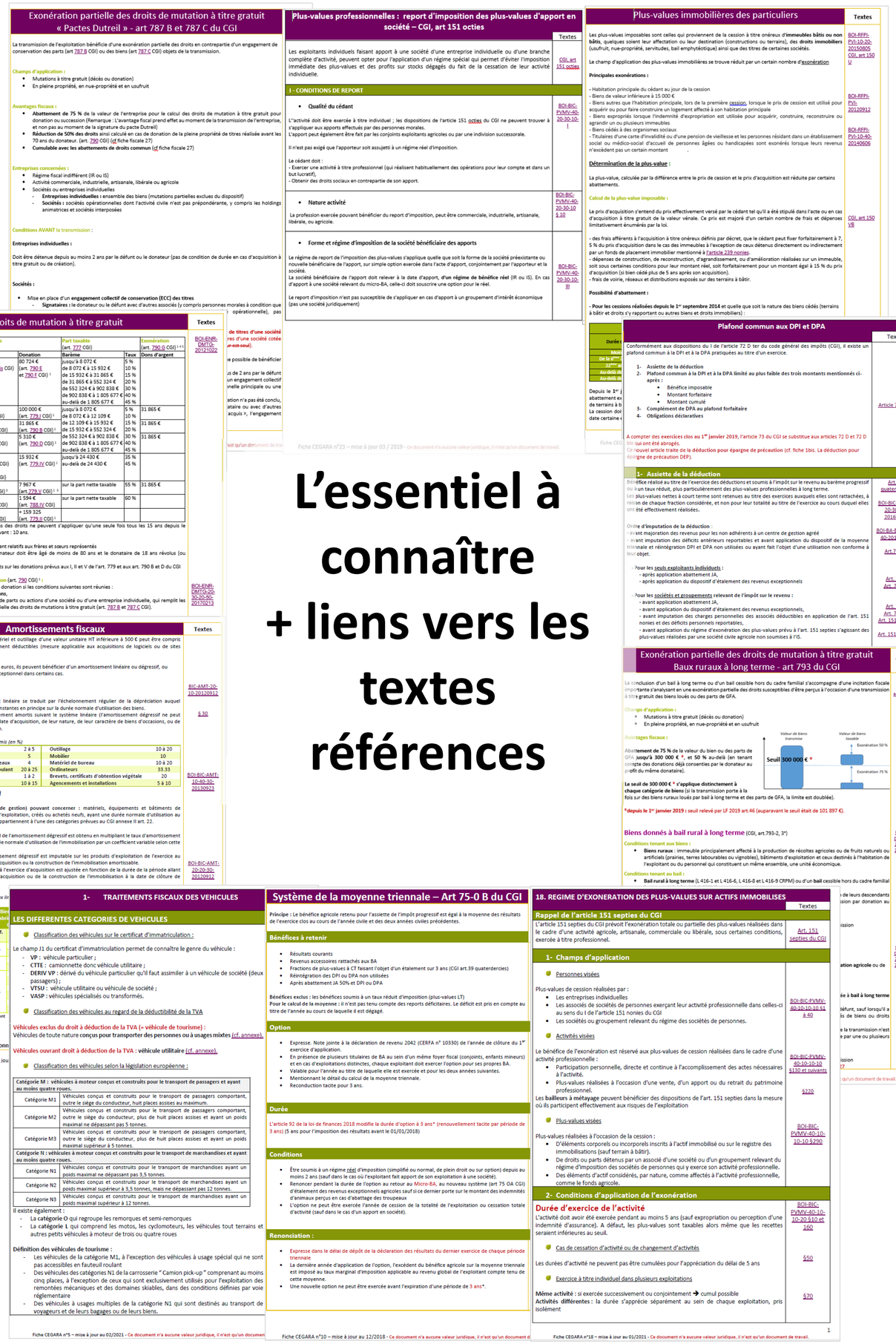

Exemple / les crédits d'impôts

Prochainement harmonisées et mises en ligne

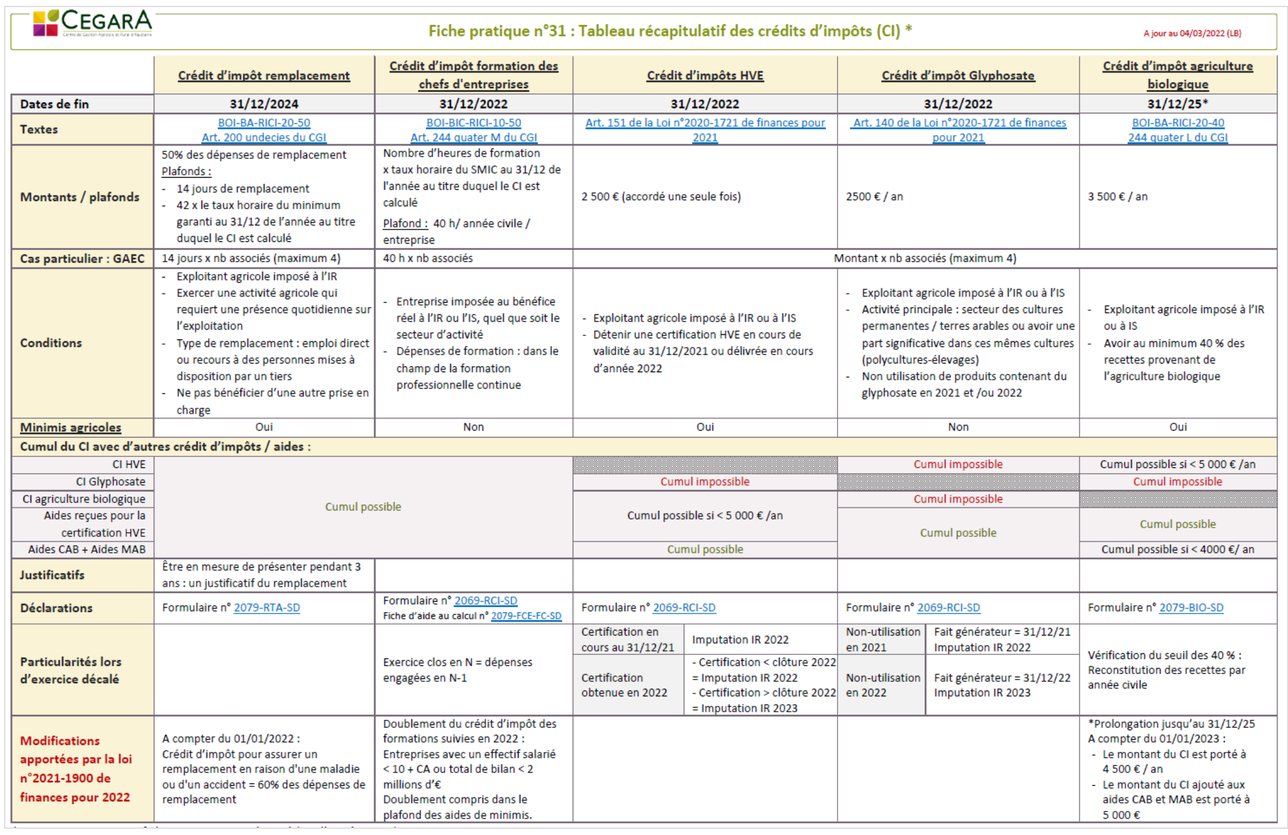

Fiche pratique n°31 : Tableau récapitulatif des crédits d'impôts (CI) * — A jour au 04/03/2022 (LB)

	Crédit d'impôt remplacement	Crédit d'impôt formation des chefs d'entreprises	Crédit d'impôts HVE	Crédit d'impôt Glyphosate	Crédit d'impôt agriculture biologique
Dates de fin	31/12/2024	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/25*
Textes	BOI-BA-RICI-20-50 Art. 200 undecies du CGI	BOI-BIC-RICI-10-50 Art. 244 quater M du CGI	Art. 151 de la Loi n°2020-1721 de finances pour 2021	Art. 140 de la Loi n°2020-1721 de finances pour 2021	BOI-BA-RICI-20-40 244 quater L du CGI
Montants / plafonds	50% des dépenses de remplacement Plafonds : - 14 jours de remplacement - 42 x le taux horaire du minimum garanti au 31/12 de l'année au titre duquel le CI est calculé	Nombre d'heures de formation x taux horaire du SMIC au 31/12 de l'année au titre duquel le CI est calculé Plafond : 40 h/ année civile / entreprise	2 500 € (accordé une seule fois)	2500 € / an	3 500 € / an
Cas particulier : GAEC	14 jours x nb associés (maximum 4)	40 h x nb associés	Montant x nb associés (maximum 4)		
Conditions	- Exploitant agricole imposé à l'IR - Exercer une activité agricole qui requiert une présence quotidienne sur l'exploitation - Type de remplacement : emploi direct ou recours à des personnes mises à disposition par un tiers - Ne pas bénéficier d'une autre prise en charge	- Entreprise imposée au bénéfice réel à l'IR ou l'IS, quel que soit le secteur d'activité - Dépenses de formation : dans le champ de la formation professionnelle continue	- Exploitant agricole imposé à l'IR ou à l'IS - Détenir une certification HVE en cours de validité au 31/12/2021 ou délivrée en cours d'année 2022	- Exploitant agricole imposé à l'IR ou à l'IS - Activité principale : secteur des cultures permanentes / terres arables ou avoir une part significative dans ces mêmes cultures (polycultures-élevages) - Non utilisation de produits contenant du glyphosate en 2021 et /ou 2022	- Exploitant agricole imposé à l'IR ou à l'IS - Avoir au minimum 40 % des recettes provenant de l'agriculture biologique
Minimis agricoles	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Cumul du CI avec d'autres crédit d'impôts / aides :					
CI HVE	Cumul possible			Cumul impossible	Cumul possible si < 5 000 € /an
CI Glyphosate			Cumul impossible		Cumul impossible
CI agriculture biologique				Cumul impossible	
Aides reçues pour la certification HVE			Cumul possible si < 5 000 € /an	Cumul possible	Cumul possible
Aides CAB + Aides MAB			Cumul possible		Cumul possible si < 4000 €/ an
Justificatifs	Être en mesure de présenter pendant 3 ans : un justificatif du remplacement				
Déclarations	Formulaire n° 2079-RTA-SD	Formulaire n° 2069-RCI-SD Fiche d'aide au calcul n° 2079-FCE-FC-SD	Formulaire n° 2069-RCI-SD	Formulaire n° 2069-RCI-SD	Formulaire n° 2079-BIO-SD
Particularités lors d'exercice décalé		Exercice clos en N = dépenses engagées en N-1	Certification en cours au 31/12/21 : Imputation IR 2022 Certification obtenue en 2022 : - Certification < clôture 2022 = Imputation IR 2022 ; - Certification > clôture 2022 = Imputation IR 2023	Non-utilisation en 2021 : Fait générateur = 31/12/21 Imputation IR 2022 Non-utilisation en 2022 : Fait générateur = 31/12/22 Imputation IR 2023	Vérification du seuil des 40 % : Reconstitution des recettes par année civile
Modifications apportées par la loi n°2021-1900 de finances pour 2022	A compter du 01/01/2022 : Crédit d'impôt pour assurer un remplacement en raison d'une maladie ou d'un accident = 60% des dépenses de remplacement	Doublement du crédit d'impôt des formations suivies en 2022 : Entreprises avec un effectif salarié < 10 + CA ou total de bilan < 2 millions d'€ Doublement compris dans le plafond des aides de minimis.			*Prolongation jusqu'au 31/12/25 A compter du 01/01/2023 : - Le montant du CI est porté à 4 500 € / an - Le montant du CI ajouté aux aides CAB et MAB est porté à 5 000 €

3 L'essentiel des sujets pratiques agricoles

30 synthèses en ligne adaptées au secteur agricole sur des questions réglementaires, juridiques, fiscales…

En ligne sur www.cegara.asso.fr

4 Guides de références

Pour faciliter les clôtures comptables, synthétiser les obligations des exploitants …

CEGARA

Cotisations sociales des exploitations agricoles

Guide Pratique
Edition 2022
Mise à jour 03/11/2022

www.cegara.asso.fr
Siège social : 2 Allée Pierre Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC - ℡ 05 57 96 02 70 martillac@cegara.asso.fr
Siège administratif : 1 Impasse Denis Papin - 47200 MARMANDE - ℡ 05 53 64 47 37 marmande@cegara.asso.fr
Membres présents sur 16 départements : 64-33-47-40-65-32-24-03-65-82-46-42-17-81-16-18

Table des matières

	N° ANNEXE
NOUVEAUTES 2022 / PROJETS 2023 1	
FICHE 1 : ASSUJETTISSEMENT - GENERALITES 9	1 – 2
FICHE 2 : PLURIACTIVITE 14	3 – 4 – 5 – 6- 7 – 8 – 9
FICHE 3 : GENERALITES (BASES DE CALCUL, ASSIETTES, OPTIONS) 16	10 – 11
FICHE 4 : TAUX ET MODALITES D'APPEL 24	12
FICHE 5 : NOUVEAUX ASSUJETTIS (ASSIETTE FORFAITAIRE PROVISOIRE, EXONERATION) 30	
FICHE 6 : EXONERATION ACRE (AIDE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISE) 32	
FICHE 7 : AUTRES EXONERATIONS 37	
FICHE 8 : COTISATIONS DES PLURIACTIFS 38	13 à 15
FICHE 9 : MAIN D'ŒUVRE FAMILIALE 40	
FICHE 10 : LA RETRAITE DES NON-SALARIES AGRICOLES 44	
FICHE 11 : ENTRAIDE 50	
COORDONNEES DES CAISSES DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE 3	

Annexes séparées :

- Formulaires et notices
- Surface Minimale d'Assujettissement

Outils de calcul

SMA

Cotisations

https://www.cegara.asso.fr/publications-outils-cegarapide.html

Mise à jour régulière

CEGARA

Les plantations viticoles

SOMMAIRE

Aspects techniques

Vocabulaire technique	4
Quelques appellations et cépages en Nouvelle Aquitaine	9
Calendrier des travaux de plantation	11
Calendrier des travaux en année de croisière	13

Aspects comptables et fiscaux

Enregistrements comptables et fiscalité	16
Estimation des plantations pour un bilan d'ouverture	21
Synthèse du prix de revient d'un hectare par année	31
Prix des terres en 2020	32

Aspects économiques

Principes méthodologiques	37
Graphiques : incidence de la densité sur les coûts	41
Temps de travaux globaux (manuels et mécanisés)	42
Coûts de la main d'oeuvre	43
Temps des travaux mécanisés	44
Coûts de la mécanisation	45
Coûts des approvisionnements	46
Tableau récapitulatif des coûts à l'hectare	47

Aspects réglementaires et juridiques

Organisation Commune des Marchés	48
Programme national d'aides au secteur vitivinicole	
Autorisation de plantation	

CEGARA

Contrôle des structures

Table des matières

1. Présentation 1
- Objet du contrôle des structures 1
- Base réglementaire 1
- Objectifs du contrôle des structures 2
- Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) 2
- Quelques définitions au regard du contrôle des structures 2

2. Les différentes formes du contrôle des structures 4
- Opérations soumises à autorisation préalable 4
- Opérations soumises à déclaration préalable *(régime dérogatoire)* 6

3. Les procédures 6
- Procédure de rescrit – Ordonnance n°2015-1628 du 10/12/2015 6
- Procédure d'autorisation préalable 7
- Procédure de déclaration préalable 8
- Démarche en ligne : Téléprocédure LOGICS 9
- Sanctions des irrégularités 9

4. Tableau récapitulatif des opérations soumises au contrôle 10

5. Exemple : LE SDREA de la Nouvelle Aquitaine 11
- Les seuils de déclenchement du contrôle 11
- Les critères et leur pondération 15
- L'ordre des priorités 16
- Cas de demandes concurrentes sur un même niveau de priorité 18

6. Annexes 20
- Questionnaire : êtes vous soumis au régime de l'autorisation ? 20
- Questionnaire : êtes vous soumis au régime de la déclaration ? 21
- Définitions régionales Nouvelle-Aquitaine 22

CEGARA

Coût d'entraide

Barème annuel **2021** SOURCE : Bureau de Coordination du Machinisme Agricole (BCMA)

(Coûts standards indicatifs)

Ces coûts d'entraide sont établis toujours selon la même méthode de calcul dite du BCMA. Ils intègrent un taux d'intérêt financier sur la valeur résiduelle du capital immobilisé. **1,60%**

Familles de matériels	nombre	unité d'utilisation	Page	% variation n et n-1
Tracteur 4 roues motrices	*34*	*heures*	*2*	*0,89%*
Tracteur 2 roues motrices	*5*	*heures*	*3*	*0,84%*
Tracteur spécialisé	*34*	*heures*	*3*	*2,35%*
Quad	*9*	*heures*	*3*	*1,59%*
Option sur tracteur	*21*	*heures*	*4*	*0,00%*
Système de guidage	*13*	*heures*	*4*	*3,22%*
Travail du sol profond ou semi-profond	*56*	*hectares*	*5*	*-0,60%*
Outils de travail du sol superficiel	*77*	*hectares*	*6*	*2,77%*
Semis	*67*	*hectares*	*9*	*7,97%*
Autres semoirs - Planteuses et bineuses	*17*	*hectares*	*11*	*3,31%*
Outils de désherbage mécanique et alternatif	*43*	*hectares*	*12*	*3,98%*
Pulvérisateur	*31*	*hectares*	*13*	*1,51%*
	59	*voyages*	*14*	
Effluents d'élevage	*2*	*m3*	*16*	*1,39%*
	3	*heures*	*16*	
	24	*hectares*	*16*	
Distributeur d'engrais minéraux	*1*	*tonnes*	*17*	*0,62%*
Moissonneuse-batteuse	*30*	*hectares*	*17*	*0,79%*
Récolte du lin	*13*	*hectares*	*18*	*4,59%*
Récolte de pommes à cidre	*6*	*tonnes*	*18*	*1,19%*
Récolte de betteraves	*17*	*hectares*	*19*	*0,27%*
	9	*hectares*	*19*	
Récolte de pommes de terre	*8*	*tonnes*	*19*	*0,70%*
	2	*heures*	*20*	
Matériels spécifiques Maïs épis et semences	*6*	*hectares*	*20*	*0,31%*
Matériels de fenaison 1	*41*	*hectares*	*20*	*6,18%*
	21	*balles*	*21*	
Matériels de fenaison 2	*18*	*hectares*	*22*	*5,31%*
Matériels de distribution	*24*	*heures*	*23*	*2,37%*
Matériels de manutention	*12*	*heures*	*23*	*4,51%*
	10	*tonnes*	*24*	
Matériels de transport	*23*	*heures*	*24*	*6,76%*
	1	*km*	*25*	
	13	*hectares*	*25*	
Matériels de broyage et débroussaillage	*2*	*jours*	*25*	*2,68%*
	16	*heures*	*25*	
Matériels d'épierrage	*16*	*hectares*	*26*	*1,97%*
	18	*heures*	*26*	
Matériels divers 1	*1*	*jours*	*27*	*0,10%*
	8	*quintaux*	*27*	
	5	*heures*	*27*	
Matériels divers 2	*1*	*sacs*	*27*	*0,48%*
Irrigation	*26*	*hectares*	*27*	*1,14%*
TOTAL	*816*			*2,31%*
dont matériels nouveaux (symbole ▲ en fin de ligne)	*25*			Hors irrigation : *2,32%*

CEGARA

Les plantations arboricoles et aspergeraies

SOMMAIRE

Remarques préalables 3

Kiwis

Estimations des valeurs pour un BO		5
Synthèse du prix de revient d'un ha par année		6
Aspects économiques	*Temps de travaux globaux (manuels et mécanisés)*	7
	Coûts de la main d'oeuvre	8
	Temps de travaux mécanisés et coûts de la mécanisation	9
	Coûts des approvisionnements	11
	Tableau récapitulatif des coûts à l'hectare	12

Pêchers (625 et 571 pieds / ha)

Estimations des valeurs pour un BO selon la densité		14
Synthèse du prix de revient d'un ha par année selon la densité		15
Aspects économiques	*Temps de travaux globaux (manuels et mécanisés)*	16
	Coûts de la main d'oeuvre	17
	Temps de travaux mécanisés et coûts de la mécanisation	18
	Coûts des approvisionnements	20
	Tableau récapitulatif des coûts à l'hectare	21

Pommiers (1 000 et 2 000 pieds / ha)

Estimations des valeurs pour un BO selon la densité		23
Synthèse du prix de revient d'un ha par année selon la densité		25
Aspects économiques	*Temps de travaux globaux (manuels et mécanisés)*	26
	Coûts de la main d'oeuvre	27
	Temps de travaux mécanisés et coûts de la mécanisation	28
	Coûts des approvisionnements	30
	Tableau récapitulatif des coûts à l'hectare	31

Pruniers d'ente

Estimations des valeurs pour un BO		33
Synthèse du prix de revient d'un ha par année		34
Aspects économiques	*Temps de travaux globaux (manuels et mécanisés)*	35
	Coûts de la main d'oeuvre	36
	Temps de travaux mécanisés et coûts de la mécanisation	37
	Coûts des approvisionnements	39
	Tableau récapitulatif des coûts à l'hectare	40

Aspergeraies

Estimations des valeurs pour un BO		42
Synthèse du prix de revient d'un ha par année		43
Aspects économiques	*Temps de travaux globaux (manuels et mécanisés)*	44
	Coûts de la main d'oeuvre	45
	Temps de travaux mécanisés et coûts de la mécanisation	46
	Coûts des approvisionnements	48
	Tableau récapitulatif des coûts à l'hectare	49

5 Evaluation des stocks

Synthèse d'éléments permettant d'évaluer les stocks

CEGARA

Evaluation des stocks

Guide Pratique

Edition 2021

www.cegara.asso.fr
Siège social : 2 Allée Pierre Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC
Siège administratif : 1 Impasse Denis Papin - 47200 MARMANDE
t 05 53 64 47 37 @ contact@cegara.asso.fr @ www.cegara.asso.fr
Membres présents sur 16 départements : 64-33-47-40-63-32-24-03-65-82-46-42-17-81-16-18
Agréé le 27 mars 1981 – Renouvelé le 27 mars 2020– Décision N° 35/8
Numéro identification centre 3-02-330 – SIREN 322 076 134

SOMMAIRE

Rappels des règles de valorisation
Valorisation des stocks en cas de changement de régime
Valorisation des stocks en régime de croisière
Modalités d'application de l'article 38 sexdecies I de l'annexe III au CGI
Modification de l'art. 72 A et légalisation de la définition des avances aux cultures
Sous activité et évaluation des stocks
Blocage des stocks à rotation lente : Art.72 B Bis
Evaluation des avances aux cultures
Tableau récapitulatif des méthodes d'évaluation des avances aux cultures
Champ d'application et mise en œuvre des différentes méthodes
Barème des coûts standards
Présentation des méthodes : forfaitaire (F) et mixtes (M1 et M2)
Barème des avances aux cultures en grandes cultures
Barème des avances aux cultures en maraîchage
Barème des avances aux cultures en arboriculture
Barème des avances aux cultures en viticulture
Barème des avances aux cultures en cultures fourragères
Barème BCMA
Coût d'utilisation des matériels agricoles
Coût d'utilisation des matériels viticoles et arboricoles
Evaluation des stocks
Barèmes techniques INRA (Ensilage, enrubanage, déshydratés, foins)
Cours du jour
Produits végétaux (céréales, cultures fourragères, viticulture)
Animaux (Bovins, ovins, porcins, caprins)
Prix de revient
Produits végétaux (Céréales, cultures fourragères)
Animaux (Bovins, ovins, porcins, caprins, volailles)
Mise en bouteille
Récapitulatif des frais de mise (coûts standards)
Détail des frais de mise
Elevage en barriques
Estimation des frais de l'élevage en barriques (coûts standards)

Règles de valorisation

Cours du jour

Produits végétaux

(Bilan d'ouverture au 1er Janvier 2022)

Produits en stock	Cours du jour (€ / tonne)	Moins décote 20%
CEREALES		
Blé tendre	190 à 305	152 à 244
Blé dur	250 à 470	200 à 376
Orge de brasserie	215 à 350	172 à 280
Orge fourragère	200 à 276	160 à 221
Triticale	200 à 277	160 à 222
Maïs	205 à 260	164 à 208
Colza		
Tournesol		
Pois de printemps		
FOURRAGES		
Foin de prairie (balles 300 kg)		
Foin de luzerne (balles 300 kg)		
Foin de Crau - 1re et 2e coupe		
Paille de blé (balles 300 kg)		
ENSILAGES		
Ensilage de maïs	/tonne brut	
Ensilage d'herbe	/tonne bru	
Enrubannage d'herbe	/tonne brute à 55% MS	

Barèmes techniques standards

Barème des avances aux cultures (€ / ha) Arboriculture

(cumuls mensuels avec 100% main d'œuvre salariée)

Kiwi		déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov
F	(appro+MO+méca)	76	1 442	3 426	3 574	3 768	5 338	5 881	8 283	8 451	8 543	9 348	9 348
M1	(MO+méca)	32	1 386	3 370	3 418	3 548	4 556	5 060	7 315	7 475	7 563	8 368	8 368
M2	(méca)	15	31	31	40	90	308	353	445	482	514	658	658

Pêche		oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
F	(appro+MO+méca)	-	-	-	1 868	2 068	2 158	2 460	3 360	4 897	5 447	5 971	6 150
M1	(MO+méca)	-	-	-	1 868	1 914	1 980	2 160	2 989	4 295	4 780	5 097	5 214
M2	(méca)	-	-	-	26	49	66	141	196	340	405	518	553

Pomme 1 000 pieds/ha		nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
F	(appro+MO+méca)	76	153	1 663	1 805	2 164	2 851	4 163	6 626	6 945	7 228	7 357	8 193
M1	(MO+méca)	32	63	1 574	1 672	1 814	2 104	3 230	5 470	5 667	5 848	5 962	6 799
M2	(méca)	15	31	198	240	294	397	661	912	988	1 054	1 096	1 239

Pomme 2 000 pieds/ha		nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
F	(appro+MO+méca)	76	153	2 262	2 404	2 762	3 439	4 790	7 281	7 600	7 873	8 002	8 877
M1	(MO+méca)	32	63	2 172	2 270	2 412	2 702	3 867	6 144	6 342	6 523	6 637	7 512
M2	(méca)	15	31	212	253	307	411	686	949	1 024	1 091	1 132	1 287

Prune d'ente		oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
F	(appro+MO+méca)	65	175	284	317	2 556	2 695	3 168	4 179	4 684	5 079	5 279	5 368
M1	(MO+méca)	47	112	177	210	2 290	2 374	2 631	3 518	3 812	4 044	4 180	4 245
M2	(méca)	8	23	38	38	72	99	211	289	413	507	553	568

CEGARA

Additif stocks

Guide Pratique

Edition 2021

www.cegara.asso.fr
Siège social : 2 Allée Pierre Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC
Siège administratif : 1 Impasse Denis Papin - 47200 MARMANDE
t 05 53 64 47 37 @ contact@cegara.asso.fr @ www.cegara.asso.fr
Membres présents sur 16 départements : 64-33-47-40-63-32-24-03-65-82-46-42-17-81-16-18
Agréé le 27 mars 1981 – Renouvelé le 27 mars 2020– Décision N° 35/8
Numéro identification centre 3-02-330 – SIREN 322 076 134

1

Additif Guide stocks

SOMMAIRE

Evaluation des stocks en régime de croisière	Rappel situations courantes	2
Evaluation des stocks : blocage des stocks à rotation lente	Art. 72 B bis	2
Sous activité	Faible récolte	7
Etalement du revenu exceptionnel	Lissage sur 7 exercices (75 OA)	8
Fiscalisation des indemnités d'assurance	Récolte sinistrée (72 B)	10
VCI - Volume Complémentaire Individuel	Récolte généreuse	12
DEP – Déduction pour Epargne de Précaution	Art.73 CGI	14
DPI - Déduction Pour Investissement	Rotation lente (72 D)	16
Provision pour hausse de prix	Limité au régime IS	18
Achat de vendanges	Tolérance et dérogation	20

+ 5 Outils à disposition sur https://www.cegara.asso.fr/publications-outils-cegarapide.html

- Evaluation rapide de la sous activité
- Approche de l'impact de l'étalement 75 OA
- Gestion des unités d'œuvre dans le cadre du VCI
- Calcul du plafond de la DEP
- Tableau suivi de la DPI

Cours du jour & Prix de revient

6 Barèmes avances aux cultures

Plus de 50 cultures actualisées chaque année

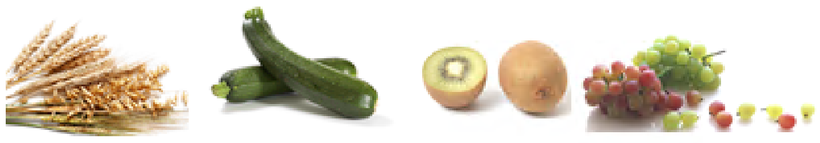

SOMMAIRE

Grandes cultures

Blé tendre 1
Colza 5
Féverole d'hiver 9
Haricot vert 13
Maïs grain irrigué 17
Maïs grain non irrigué 21
Maïs semence 25
Pois protéagineux 29
Soja irrigué 33
Soja non irrigué 37
Sorgho 41
Tournesol 45

Maraîchage

Asperge 12000 griffes/ha 49
Asperge 30000 griffes/ha 53
Courgette tunnel 5 m 57
Fraise tunnel 5 m 61
Laitue tunnel 5 m 65
Melon tunnel 5 m 69
Poivron tunnel 5 m 73
Poivron tunnel 5 m / palissage ficelle 77
Pomme de terre primeur plein champ 81
Tomate tunnel 9 m 30 85
Tomate tunnel 9 m 30 sur palissage 89

Arboriculture

Kiwi 93
Pêche 97
Pomme 1 000 pieds/ha 101
Pomme 2 000 pieds/ha 105
Prune d'ente 109

Viticulture

Vignes AOC 3 333 pieds/ha Qualité / Base 113
Vignes AOC 4 000 pieds/ha Qualité / Base 121
Vignes AOC 4 545 pieds/ha Qualité / Base 129
Vignes AOC 5 000 pieds/ha Qualité / Base 137
Vignes AOC 5 556 pieds/ha Qualité / Base 145
Vignes AOC 6 061 pieds/ha Qualité / Base 153
Vignes AOC 6 667 pieds/ha Qualité / Base 161
Vignes AOC 7 692 pieds/ha Qualité / Base 169
Vignes AOC 9 091 pieds/ha Qualité / Base 177
Vignes AOC 10 000 pieds/ha Qualité / Base 185

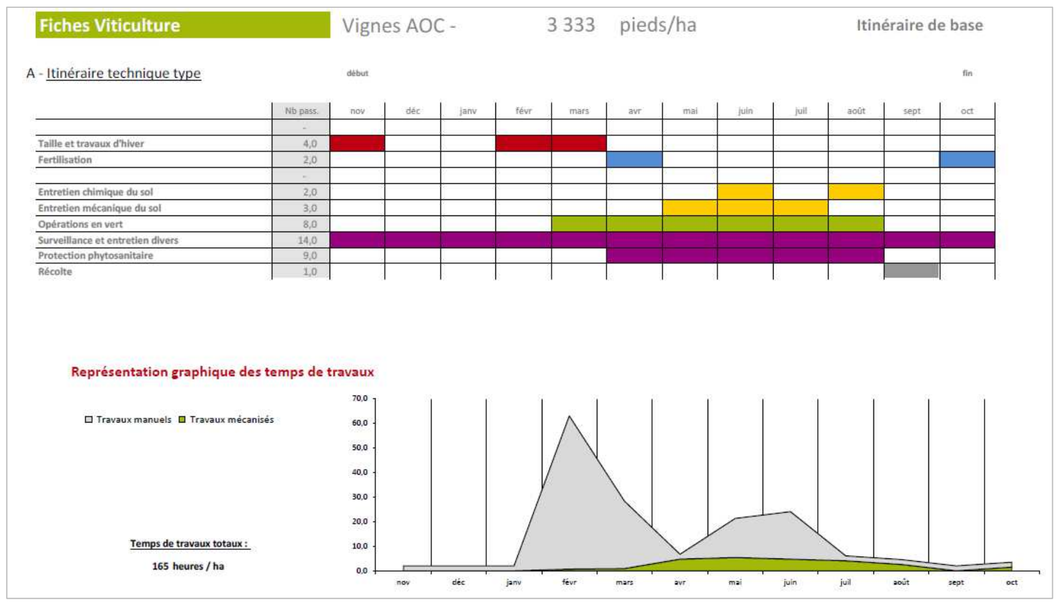

Fiches Viticulture — Vignes AOC - 3 333 pieds/ha — Itinéraire de base

A - Itinéraire technique type

	Nb pass.	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
Taille et travaux d'hiver	4,0												
Fertilisation	2,0												
Entretien chimique du sol	2,0												
Entretien mécanique du sol	3,0												
Opérations en vert	8,0												
Surveillance et entretien divers	14,0												
Protection phytosanitaire	9,0												
Récolte	1,0												

Représentation graphique des temps de travaux

Travaux manuels — Travaux mécanisés

Temps de travaux totaux : 165 heures / ha

Des clôtures comptables facilitées

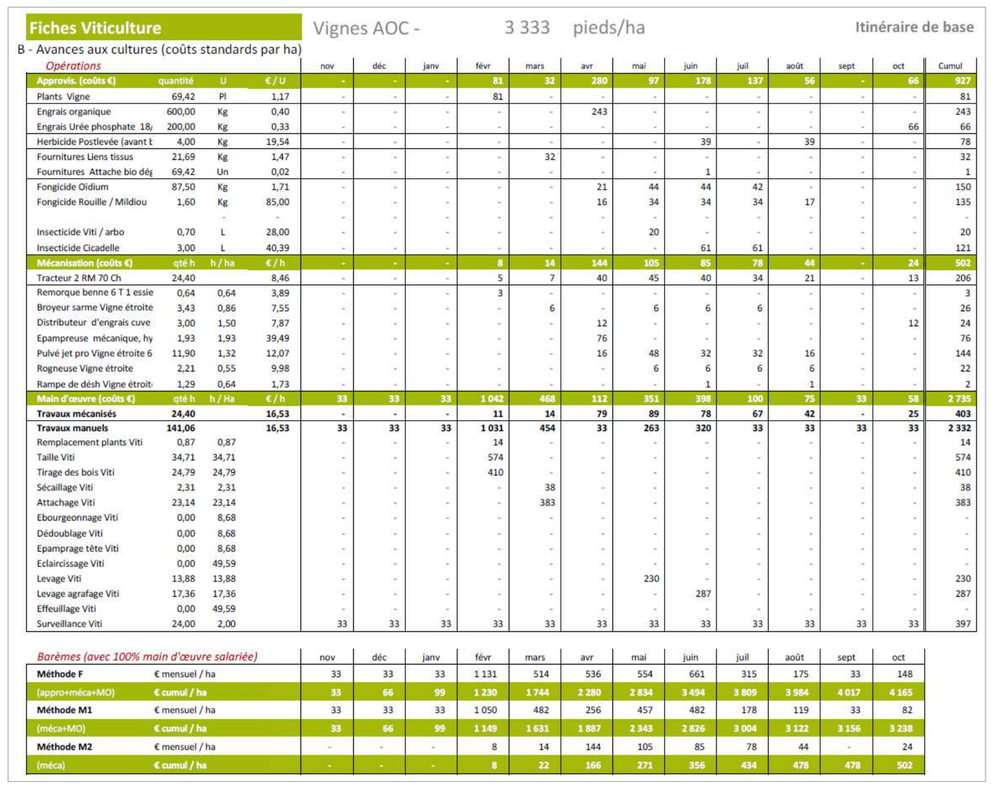

Fiches Viticulture — Vignes AOC - 3 333 pieds/ha — Itinéraire de base

B - Avances aux cultures (coûts standards par ha)

Opérations	quantité	U	€ / U	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	Cumul
Approvis. (coûts €)				-	-	-	81	32	280	97	178	137	56	-	66	927
Plants Vigne	69,42	Pl	1,17	-	-	-	81	-	-	-	-	-	-	-	-	81
Engrais organique	600,00	Kg	0,40	-	-	-	-	-	243	-	-	-	-	-	-	243
Engrais Urée phosphate 18,	200,00	Kg	0,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66	66
Herbicide Postlevée (avant t	4,00	Kg	19,54	-	-	-	-	-	-	-	39	-	39	-	-	78
Fournitures Liens tissus	21,69	Kg	1,47	-	-	-	-	32	-	-	-	-	-	-	-	32
Fournitures Attache bio dég	69,42	Un	0,02	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Fongicide Oïdium	87,50	Kg	1,71	-	-	-	-	-	21	44	44	42	-	-	-	150
Fongicide Rouille / Mildiou	1,60	Kg	85,00	-	-	-	-	-	16	34	34	34	17	-	-	135
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Insecticide Viti / arbo	0,70	L	28,00	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	20
Insecticide Cicadelle	3,00	L	40,39	-	-	-	-	-	-	-	61	61	-	-	-	121
Mécanisation (coûts €)	qté h	h / ha	€ / h	-	-	-	8	14	144	105	85	78	44	-	24	502
Tracteur 2 RM 70 Ch	24,40		8,46	-	-	-	5	7	40	45	40	34	21	-	13	206
Remorque benne 6 T 1 essie	0,64	0,64	3,89	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Broyeur sarme Vigne étroite	3,43	0,86	7,55	-	-	-	-	6	-	6	6	6	-	-	-	26
Distributeur d'engrais cuve	3,00	1,50	7,87	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	12	24
Epampreuse mécanique, hy	1,93	1,93	39,49	-	-	-	-	-	76	-	-	-	-	-	-	76
Pulvé jet pro Vigne étroite 6	11,90	1,32	12,07	-	-	-	-	-	16	48	32	32	16	-	-	144
Rogneuse Vigne étroite	2,21	0,55	9,98	-	-	-	-	-	-	6	6	6	6	-	-	22
Rampe de désh Vigne étroit	1,29	0,64	1,73	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	2
Main d'œuvre (coûts €)	qté h	h / Ha	€ / h	33	33	33	1 042	468	112	351	398	100	75	33	58	2 735
Travaux mécanisés	24,40		16,53	-	-	-	11	14	79	89	78	67	42	-	25	403
Travaux manuels	141,06		16,53	33	33	33	1 031	454	33	263	320	33	33	33	33	2 332
Remplacement plants Viti	0,87	0,87		-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	14
Taille Viti	34,71	34,71		-	-	-	574	-	-	-	-	-	-	-	-	574
Tirage des bois Viti	24,79	24,79		-	-	-	410	-	-	-	-	-	-	-	-	410
Sécaillage Viti	2,31	2,31		-	-	-	-	38	-	-	-	-	-	-	-	38
Attachage Viti	23,14	23,14		-	-	-	-	383	-	-	-	-	-	-	-	383
Ebourgeonnage Viti	0,00	8,68		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédoublage Viti	0,00	8,68		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Epamprage tête Viti	0,00	8,68		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eclaircissage Viti	0,00	49,59		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Levage Viti	13,88	13,88		-	-	-	-	-	-	230	-	-	-	-	-	230
Levage agrafage Viti	17,36	17,36		-	-	-	-	-	-	-	287	-	-	-	-	287
Effeuillage Viti	0,00	49,59		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Surveillance Viti	24,00	2,00		33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33	397

Barèmes (avec 100% main d'œuvre salariée)		nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
Méthode F	€ mensuel / ha	33	33	33	1 131	514	536	554	661	315	175	33	148
(appro+méca+MO)	**€ cumul / ha**	**33**	**66**	**99**	**1 230**	**1 744**	**2 280**	**2 834**	**3 494**	**3 809**	**3 984**	**4 017**	**4 165**
Méthode M1	€ mensuel / ha	33	33	33	1 050	482	256	457	482	178	119	33	82
(méca+MO)	**€ cumul / ha**	**33**	**66**	**99**	**1 149**	**1 631**	**1 887**	**2 343**	**2 826**	**3 004**	**3 122**	**3 156**	**3 238**
Méthode M2	€ mensuel / ha	-	-	-	8	14	144	105	85	78	44	-	24
(méca)	**€ cumul / ha**	**-**	**-**	**-**	**8**	**22**	**166**	**271**	**356**	**434**	**478**	**478**	**502**

Un outil de personnalisation du coût des matériels

CEGARA — Centre de Gestion Agricole et Rural d'Aquitaine

OUTIL CEGARAPIDE

Coûts des matériels agricoles

(Base : 35 Catégories - 1013 Matériels)

MAJ 11/05/2022

Tracteurs Automoteurs — Données personnalisables

Autres matériels — Données personnalisables

Choisir une catégorie dans les listes =>

Choisir un matériel précis dans les listes =>

Critères techniques

Unité d'utilisation annuelle — Effacer les données personnalisables

Nombre d'unités d'utilisation annuelle — 30

Performance (nombre d'unités d'utilisation par h)

Durée d'amortissement (en année)

Critères économiques

Prix matériel

Prix carburant en €/L

Prix huile moteur en €/L

Intérêt financier (en %)

Coûts calculés

Total coûts fixes

Total coûts variables

Coût total d'utilisation - € - € - € - €

7 Repères économiques

NATIONAL — LOCAL — INDIVIDUEL

ANNUEL

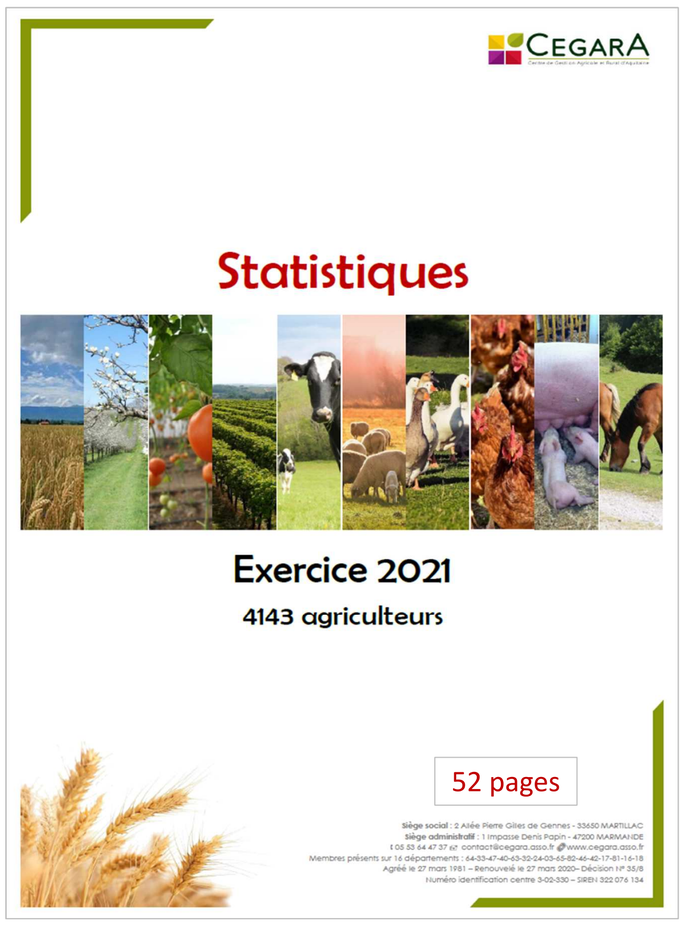

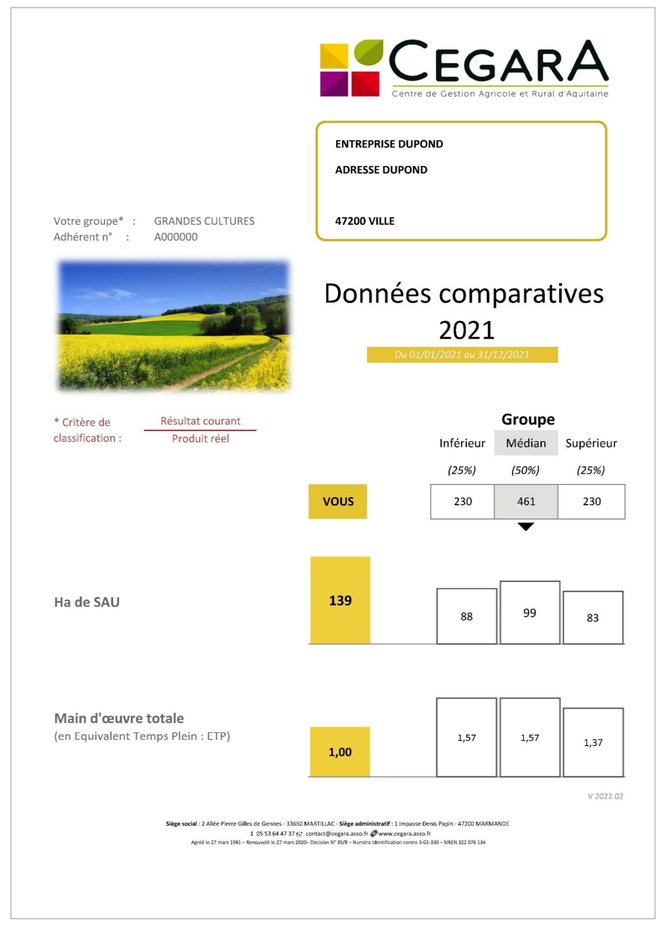

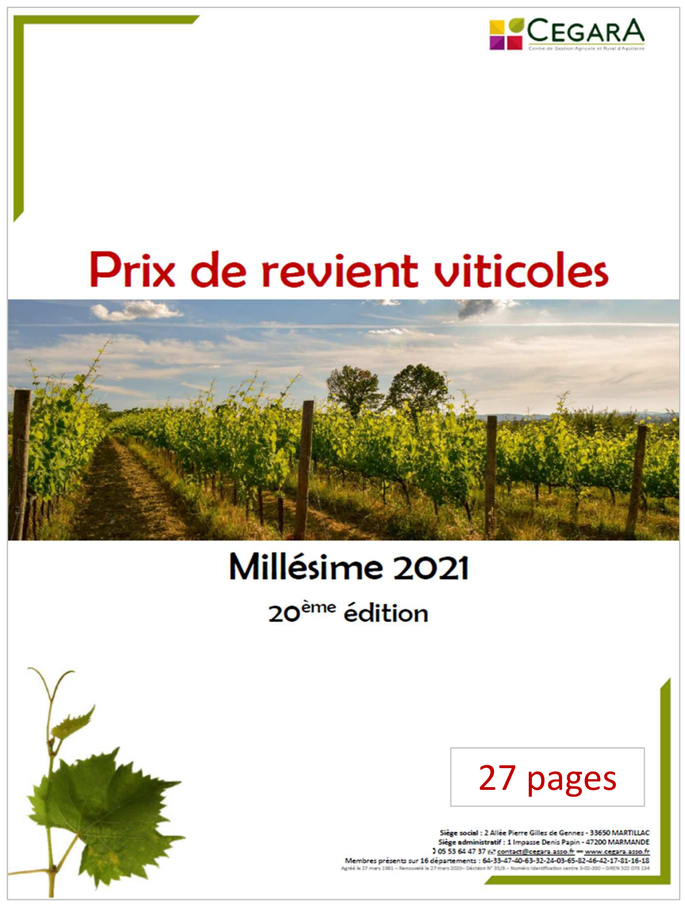

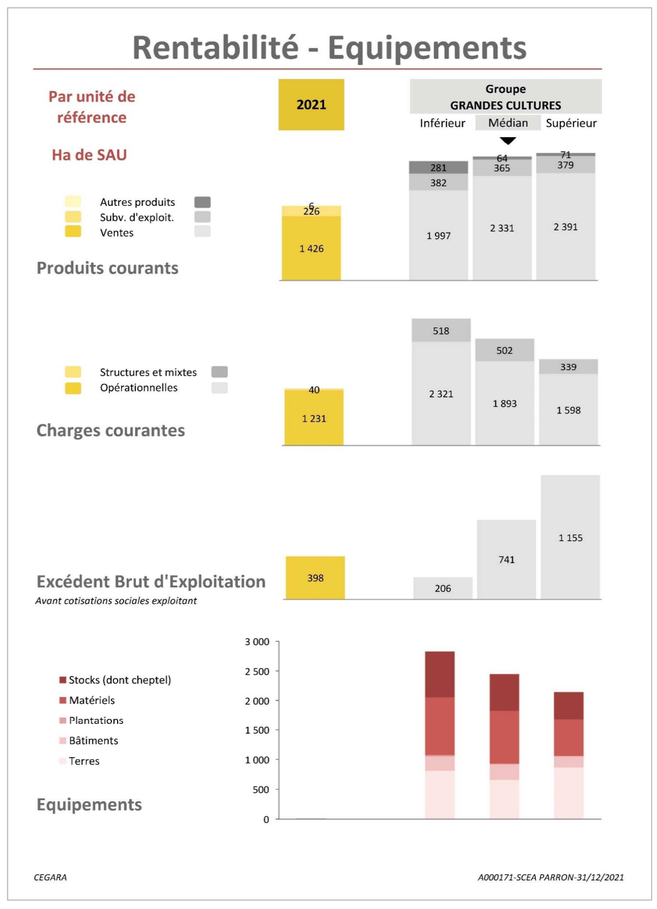

MENSUEL

Observatoire dynamique glissant

PONCTUEL

Possibilité de requête spécifique liée à un besoin particulier ou conjoncturel

8 Formations adhérents

Des formations certifiées

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Agrément DREETS et vivea

Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

+ crédits d'impôts formation +

Satisfaction globale

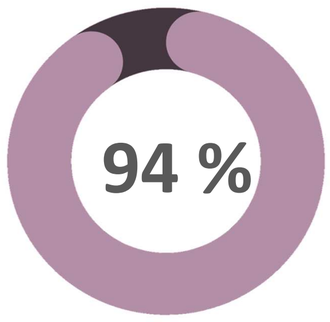

Réponse aux besoins

Accessibles à tous

Exploitant, conjoint collaborateur, jeune en cours d'installation…

Présentiel et visio

Thèmes variés

- Gestion et stratégie d'entreprise
- Outils et technologies numériques
- Développemt commercial et personnel

NOUVEAUTES

Cycle webinaires
« Les Essentiels agricoles »

Agri €njeux

Formation ludique
AGRI€NJEUX®

FORMATIONS PARTENAIRES

UNION NATIONALE DES EXPERTS COMPTABLES AGRICOLES
UNECA

CEECA

EPLEFPA Bordeaux Gironde

AFOCG 33 Association de FOrmation Collective à la Gestion

ver de terre PRODUCTION

9 Accompagnement à l'installation

PRESTATION CEGARA

Spécifique Gironde – Lot et Garonne

Diagnostic préalable à l'installation

Objectifs

- Être accompagné en amont de votre installation pour **faciliter et sécuriser** votre installation
- Dégager les atouts et contraintes de votre projet et les adaptations à mettre en œuvre

Comment ?

- Nous abordons ensemble de façon globale tous les contours de votre installation : techniques, juridiques,

Documents remis

Un diagnostic vous permettant de faire des **choix raisonnés** afin d'optimiser votre future installation

Etude prévisionnelle d'installation

Objectifs

- Être accompagné pour vérifier la viabilité de votre projet et sa vivabilité
- Répondre aux diverses obligations règlementaires, notamment bénéficier des aides à l'installation (DJA ou prêt d'honneur)
- Avoir un **support d'appréciation** pour les éventuels financeurs de votre projet

Comment ?

- Lors d'un premier entretien, nous **collectons** les informations nécessaires

Documents remis

Une étude économique, accompagnée d'un document de rendu pour mieux comprendre les résultats de l'étude

Suivi post installation

Objectifs

- S'assurer du respect de vos engagements *(DJA, prêt d'honneur, réglementations agricoles…)*
- Apporter un regard extérieur sur les résultats technico-économiques
- **Optimiser** l'organisation et les résultats de vos productions
- **Sécuriser** la réalisation de votre projet

Comment ?

- Nous vous **rencontrons** sur votre exploitation dans les 5 ans qui suivent l'installation, aux moments les plus opportuns pour vous
- Nous **détectons et analysons** les écarts observés par rapport au projet et en lien avec les orientations retenues
- Nous concluons sur le respect de vos engagements et sur les éventuelles démarches de mise en conformité à mettre en œuvre

Eléments nécessaires

- Comptabilité de l'année
- Fichier des emprunts, immobilisations et subventions depuis l'installation

Documents remis

A chaque entretien, un suivi technico économique ou un suivi avec approche globale de l'exploitation
+ selon besoin : établissement des documents règlementaires (JA)

Le CEGARA est agréé comme organisme de conseil intervenant pour l'accompagnement à l'installation

(Financement de la Nouvelle Aquitaine et de l'Union européenne)

Parcours des installations aidées

Porteur de projet

CEGARA Vous accompagne

S'informer ➔

PAI(T) Point Accueil Installation (Transmission)
Porte d'entrée unique pour tous les porteurs de projet
→ Information - orientation et **autodiagnostic**

< 40 ans et capacité professionnelle — Non éligible aux aides « JA »

DJA — PPP obligatoire
Prêt d'honneur — PPP recommandé

Diagnostic préalable

Se former et construire son projet ➔

PPP Plan de Professionnalisation Personnalisé
1. Centre d'Elaboration du PPP (CEPPP) : rencontre avec un conseiller projet + un conseiller compétence
Agrément PPP
2. Réalisation du PPP (formation, stage, autres actions prescrites) : stage de 21 heures obligatoire
Validation PPP

- Etude économique
- Plan de financement
- Appui formalités

En pratique de 4 à 12 mois

Bénéficier des aides ➔

Dossier de demande d'aide à l'installation

Dépôt à la DDT(M)	Dépôt à « Initiative Nouvelle Aquitaine »
1. Formulaire de demande d'aide + annexe + Plan d'Entreprise (PE)	Formulaire + pièces
Arrêté de recevabilité	
2. Pièces liées au projet	
Arrêté de complétude	
Validation du projet Avis consultatif CDOA + Comité Régional de Programmation (CRP)	**Validation du projet** par le comité d'engagement prêt honneur

S'installer ➔

Installation
CFE Centre de Formalités des Entreprises
Mise en œuvre du projet (affiliation MSA, signature des actes définitifs, baux…)
Certificat de conformité d'Installation (CJA)

4 ans

Respecter mes engagements ➔

Versement DJA
80% à l'installation
Solde en 5ème année (20%)

Déblocage du prêt d'honneur

Fin d'engagement

Suivi post installation

Des conseillers expérimentés,
ayant la connaissance des spécificités
de la règlementation et des territoires.

Un conseil personnalisé et indépendant

10 Accompagnement PAC

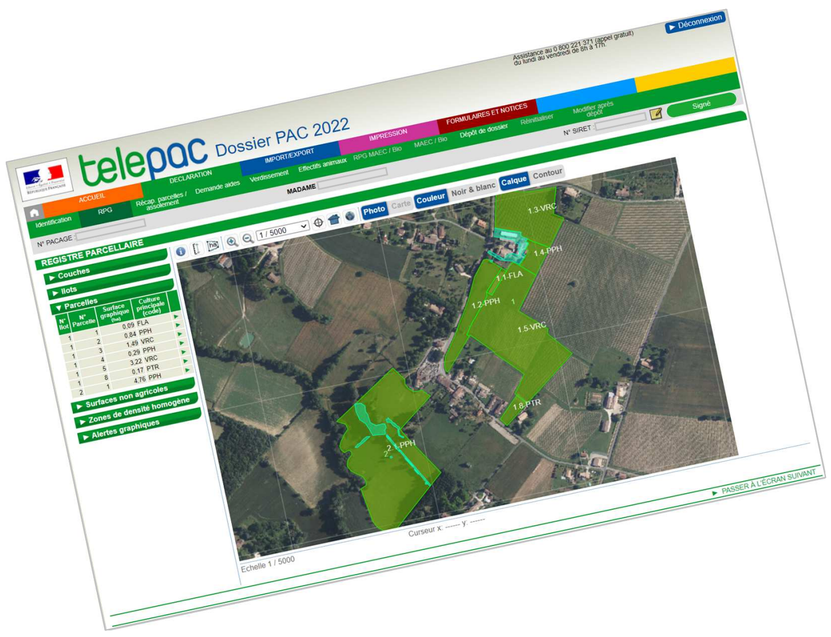

+ de 200 exploitations accompagnées chaque année pour la déclaration de leurs surfaces, leurs demandes d'aides, et la gestion de leurs DPB

Le CEGARA est référencé comme organisme habilité à être mandataire pour la télédéclaration des dossiers PAC dans 5 départements de Nouvelle-Aquitaine

+ de 20 interventions

sur la réforme de la PAC 2023…

Pour des publics variés : agriculteurs mais aussi avocats, experts-comptables, notaires, experts-fonciers, coopératives, commerciaux…

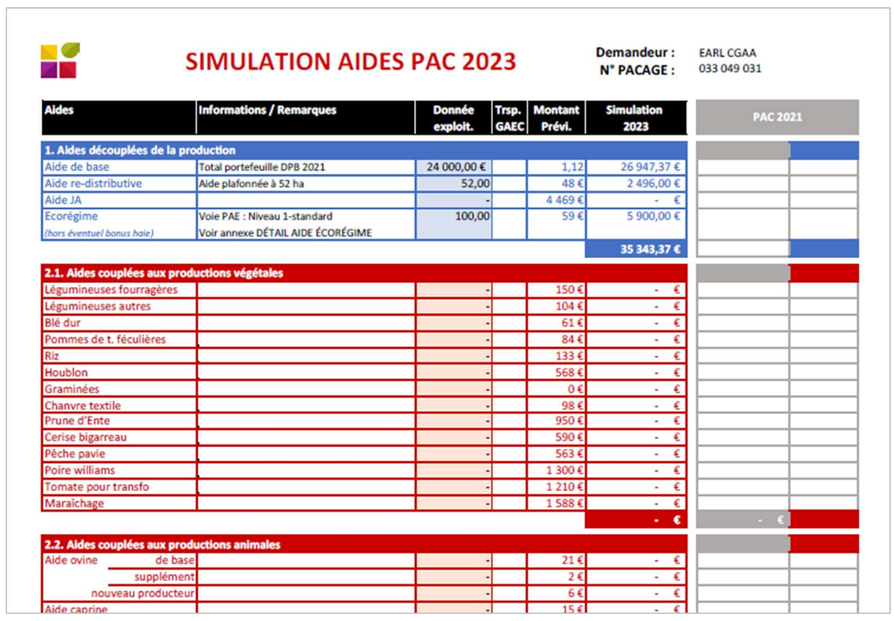

SIMULATION AIDES PAC 2023

Demandeur : EARL CGAA
N° PACAGE : 033 049 031

Aides	Informations / Remarques	Donnée exploit.	Trsp. GAEC	Montant Prévi.	Simulation 2023	PAC 2021	
1. Aides découplées de la production							
Aide de base	Total portefeuille DPB 2021	24 000,00 €		1,12	26 947,37 €		
Aide re-distributive	Aide plafonnée à 52 ha	52,00		48 €	2 496,00 €		
Aide JA		-		4 469 €	- €		
Ecorégime	Voie PAE : Niveau 1-standard	100,00		59 €	5 900,00 €		
(hors éventuel bonus haie)	Voir annexe DÉTAIL AIDE ÉCORÉGIME						
					35 343,37 €		
2.1. Aides couplées aux productions végétales							
Légumineuses fourragères		-		150 €	- €		
Légumineuses autres		-		104 €	- €		
Blé dur		-		61 €	- €		
Pommes de t. féculières		-		84 €	- €		
Riz		-		133 €	- €		
Houblon		-		568 €	- €		
Graminées		-		0 €	- €		
Chanvre textile		-		98 €	- €		
Prune d'Ente		-		950 €	- €		
Cerise bigarreau		-		590 €	- €		
Pêche pavie		-		563 €	- €		
Poire williams		-		1 300 €	- €		
Tomate pour transfo		-		1 210 €	- €		
Maraîchage		-		1 588 €	- €		
					- €	- €	
2.2. Aides couplées aux productions animales							
Aide ovine de base		-		21 €	- €		
supplément		-		2 €	- €		
nouveau producteur		-		6 €	- €		
Aide caprine		-		15 €	- €		

… et l'élaboration d'un outil de simulation pour estimer le montant des paiements 2023

Nos adhérents bénéficient d'un accompagnement à tarif réduit

Nos conseillers expérimentés veillent en permanence les évolutions réglementaires

11 Accompagnement dossiers d'aides

Le CEGARA accompagne les exploitants dans leurs demandes (aides, subventions)

Nos services évoluent selon la conjoncture

Exemples d'appui aux demandes d'aides :

- Avance remboursable : Gel Avril 2021
- Plan de résilience PEC cotisations sociales
- Fonds d'urgence Grêle 2022
- Calamités agricoles Gel Avril 2021
- ...

Des conseillers expérimentés qui s'adaptent aux besoins afin de proposer un service de qualité

12 Soutien administratif

CONTRÔLE DES STRUCTURES — DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

ARTICLE L 331-1 à L 331-11 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME
R 331-1 à R 331-7 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information associée (cf cerfa n° 50723#04).

Veuillez transmettre l'original de votre demande à la direction départementale des territoires (et de la mer) où se situent les biens, objet de la demande.
En Outre-Mer, veuillez transmettre l'original de votre demande à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du département où se trouvent les biens objet de la demande.

Demande d'autorisation d'exploiter

Demande de remboursement TIC (Chorus Pro)

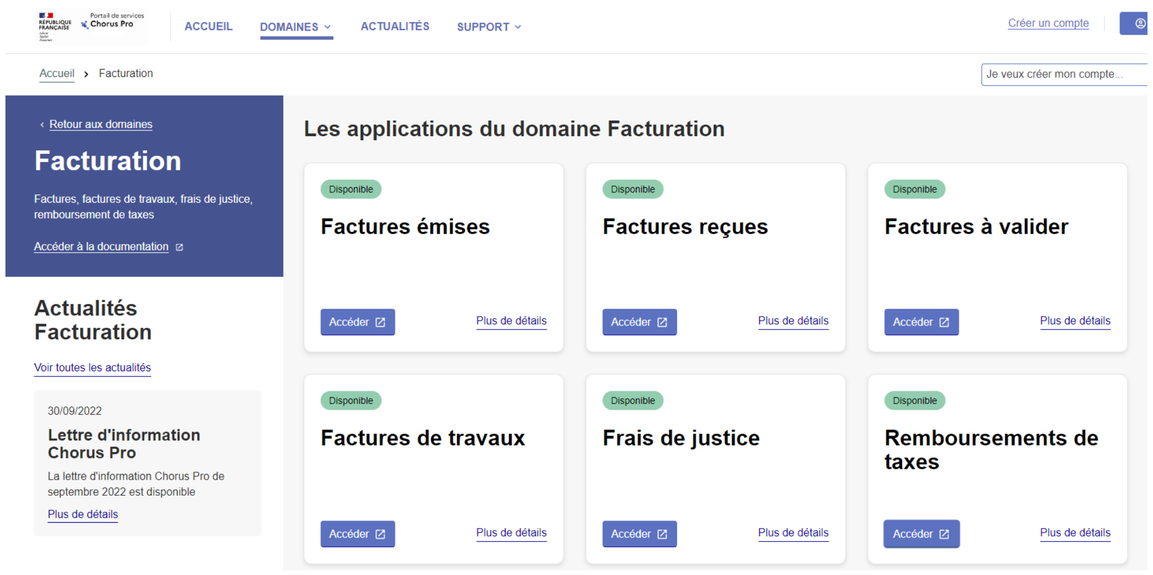

Exonération de la taxe foncière TFNB

Formalités CFE

PO agricole cerfa 11922*10

Imprimer | Réinitialiser

DÉCLARATION DE CRÉATION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE OU D'UNE ACTIVITÉ DE BAILLEUR DE BIENS RURAUX

PERSONNE PHYSIQUE

POUR FACILITER VOTRE DÉCLARATION, REPORTEZ-VOUS À LA NOTICE

RÉSERVÉ AU CFE I D E L N W X A
Déclaration n°
Reçue le J J M M A A A A
Transmise le J J M M A A A A

SI VOUS DÉCLAREZ UNE ACTIVITÉ DE BAILLEUR DE BIENS RURAUX, REMPLIR dans tous les cas les cadres n° 1, 3, 5, 6, 8, 10, 12, 14 ET, selon votre situation, les cadres 11 et 13
POUR TOUTE AUTRE ACTIVITÉ, REMPLIR dans tous les cas les cadres n° 1, 2A, 2B, 3, 4A, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 14 ET selon votre situation les cadres n° 3, 4B, 11 et 13

1 Avez-vous déjà exercé une activité non salariée ☐ oui ☐ non Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification

DÉCLARATION RELATIVE AU MODE D'EXERCICE

2A ☐ ENTREPRENEUR INDIVIDUEL (EI)

2B ☐ ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EIRL) uniquement en cas de reprise d'une EIRL *remplir l'intercalaire PEIRL agricole*

DÉCLARATION RELATIVE À LA PERSONNE

3 NOM DE NAISSANCE Né(e) le J J M M A A A A Dépt. Commune

Formalités MSA

Les démarches d'affiliation des exploitants

Mis à jour le 30/09/2022

Vous souhaitez débuter une activité relevant de la MSA ? Vous devez d'abord déclarer votre activité au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent ou auprès du Guichet électronique des formalités d'entreprises. Votre déclaration sera orientée vers votre caisse de MSA compétente qui vous contactera pour finaliser votre dossier d'affiliation.

- La déclaration d'activité
- Le CFE compétent (hors Chambres d'agriculture)
- Le Guichet électronique des formalités d'entreprises
- L'affiliation à la MSA

Formalités douanières, règlementaires, fiscales…

A L'ETUDE

Service de suivi des échéances administratives

13 Des prestations tous terrains

Environnement

PRESTATION CEGARA

Certification AREA*

Objectifs

- Certifier les engagements de votre exploitation s'appuyant sur les 10 mesures du référentiel
- Obtenir une reconnaissance officielle de vos **efforts environnementaux** réalisés
- Valoriser et communiquer sur les bonnes pratiques de votre exploitation

Comment ?

- Nous nous rencontrons lors d'une visite sur l'exploitation :
  - Etat des lieux au regard des mesures du référentiel AREA
  - Point sur les investissements nécessaires pour respecter le référentiel et sur les aides potentielles
- Mise à niveau de l'exploitation en fonction des préconisations
- Lors d'une seconde visite, nous vérifions la conformité de l'exploitation suite aux investissements réalisés
- Demande de certification transmise au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
- Nous effectuons un suivi pendant les trois années de la certification

Documents remis

- Demande de certification
- Attestation de situation de l'exploitation vis-à-vis du référentiel, suite à la 1ère visite
- Attestation du respect des mesures du référentiel AREA, suite à la 2ème visite
- Diagnostic

Nos atouts

- Des conseillers expérimentés
- Un accompagnement personnalisé tout au long de la certification

Plus d'infos sur la certification AREA : www.agriculture.gouv.fr

* AREA : Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine

PRESTATION CEGARA

Certification Haute Valeur Environnementale (HVE)

Objectifs

- Obtenir le label HVE
- Avoir une **réflexion globale** sur les points forts et les points faibles de votre exploitation
- Améliorer vos pratiques
- Valoriser et communiquer sur les **bonnes pratiques** que vous avez mises en place

Comment ?

- Nous nous rencontrons lors d'une visite sur votre exploitation :
  - Etat des lieux de votre exploitation (certification niveau 1 ou 2)
  - Si besoin, nous réalisons l'audit niveau 1 (BCAE) ou niveau 2 (AREA)
- Nous établissons le diagnostic de votre l'exploitation
- Calcul des indicateurs environnementaux
- Nous réalisons l'audit niveau 3 = HVE et la demande de certification
- Nous vous accompagnons pour la mise à jour annuelle des indicateurs

Eléments nécessaires

- Registre parcellaire (RPG, PAC ou autre)
- Carte avec les zonages particuliers (Natura 2000,...)
- Cahier d'enregistrement des pratiques (phytosanitaire, fertilisation, irrigation)
- Si MAE, contrats

Documents remis

- Situation vis-à-vis des référentiels
- Outils et méthodes de calculs

Nos atouts

- Des conseillers expérimentés
- Un accompagnement personnalisé tout au long de la certification

Plus d'infos sur la certification HVE : www.agriculture.gouv.fr

Gestion

PRESTATION CEGARA

Etablir un budget de trésorerie

Objectifs

- Mettre en place un **outil performant** de pilotage de la trésorerie afin d'**anticiper** les fluctuations financières et prendre les bonnes décisions en matière d'investissements
- **Soutenir** vos demandes de financements, échéanciers auprès des établissements bancaires...

Comment ?

Nous nous rencontrons afin d'identifier les sources d'informations et collecter les éléments indispensables à la prévision :

- Le chiffre d'affaires (CA) prévisionnel, la saisonnalité du CA...
- Le paiement des achats d'approvisionnement et des charges fixes
- Les prévisions d'investissements et leurs financements

Une fois les informations collectées, nous établissons le budget de trésorerie

Lors de sa remise, nous menons ensemble **une réflexion sur les résultats obten**us en identifiant les sources de difficultés de trésorerie et les solutions à explorer

Eléments nécessaires

- Documents comptables (grand-livre)
- Récapitulatifs des emprunts
- Relevés bancaires
- Factures impayées / Créances dues
- Echéanciers de TVA / Bordereaux MSA

Documents remis

- Un prévisionnel mensuel des encaissements et des décaissements (tableau et graphique)
- Un outil de suivi de trésorerie sur tableur (avec méthodologie)

PRESTATION CEGARA

Calcul du coût de production viticole

Objectifs

- **Maîtriser** vos données économiques et vos postes clefs de dépenses
- Vous **positionner** et vous permettre de vous comparer
- **Evaluer** votre prix de vente minimum
- Avoir une **réflexion globale** sur les points forts et les points faibles de votre exploitation

Comment ?

Nous nous **rencontrons** pour connaître le contexte de votre exploitation :

- Vos surfaces, vos rendements
- Vos volumes produits, vieillis, conditionnés, vendus et votre chiffre d'affaires
- La répartition de votre main d'œuvre par grands postes pour apprécier l'affectation des temps de travaux

Nous examinons l'ensemble de vos charges pour déterminer le **coût réel de vos productions** par type de produits (départ propriété)

Eléments nécessaires

- Dernier grand livre ou balance comptable
- Prix de vente de vos produits

Documents remis

Une synthèse détaillant vos coûts de production et vos marges par produits (tableau et graphique)

Nos atouts

- Des conseillers expérimentés
- Des référence locales
- Un conseil personnalisé et indépendant

Difficultés

PRESTATION CEGARA

Aide à la relance des exploitations agricoles

Objectifs

- Être accompagné lorsque **votre exploitation est en difficulté**
- Être appuyé lors de la constitution du dossier et recueillir des informations sur le dispositif (aide au plan de restructuration et au suivi)

Comment ?

- Nous nous rencontrons sur l'exploitation afin de connaître la situation de votre exploitation
- Nous élaborons un **audit**, détaillant :
  - Les causes des difficultés sur le plan technique, économique, financier et social afin d'évaluer la viabilité de votre exploitation
  - Un plan d'action pour palier aux difficultés recensées pouvant déboucher sur un plan de restructuration de l'exploitation
- Nous pouvons effectuer un **suivi technico-économique** pendant trois ans, suivant le plan de restructuration

Eléments nécessaires

- Assolement
- Etat des dettes et des créance
- Grand livre et bilan comptable

Documents remis

- Audit de l'exploitation
- Suivi technico-économique annuel

Nos atouts

- Une écoute bienveillante
- Un accompagnement personnalisé

Nos services s'adaptent aux besoins du monde agricole :

- Budget partiel, calcul du retour sur investissement
- Etudes prévisionnelles : création, extension, rachat…
- Calcul des seuils de rentabilité
- Audit technique économique et financier
- …

14 Création et innovation

Formation AGRI€NJEUX®

Nouveau jeu de gestion de l'exploitation agricole

Objectif : acquérir, dans un cadre ludique, des repères de gestion d'une exploitation agricole

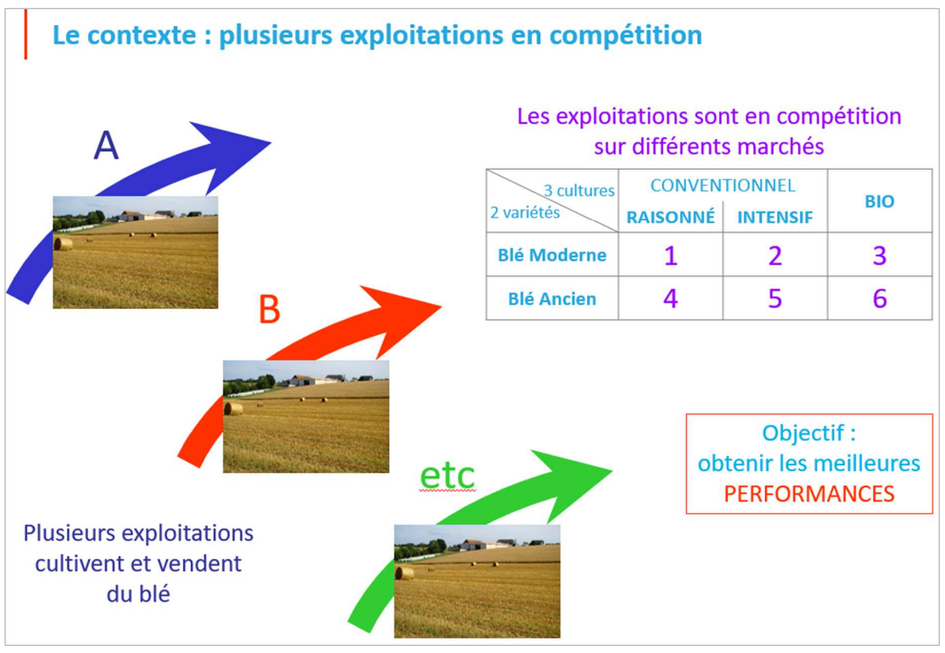

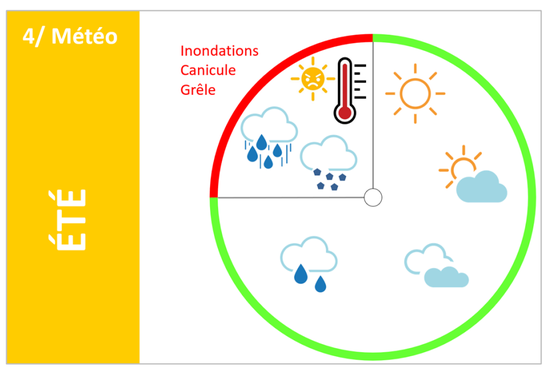

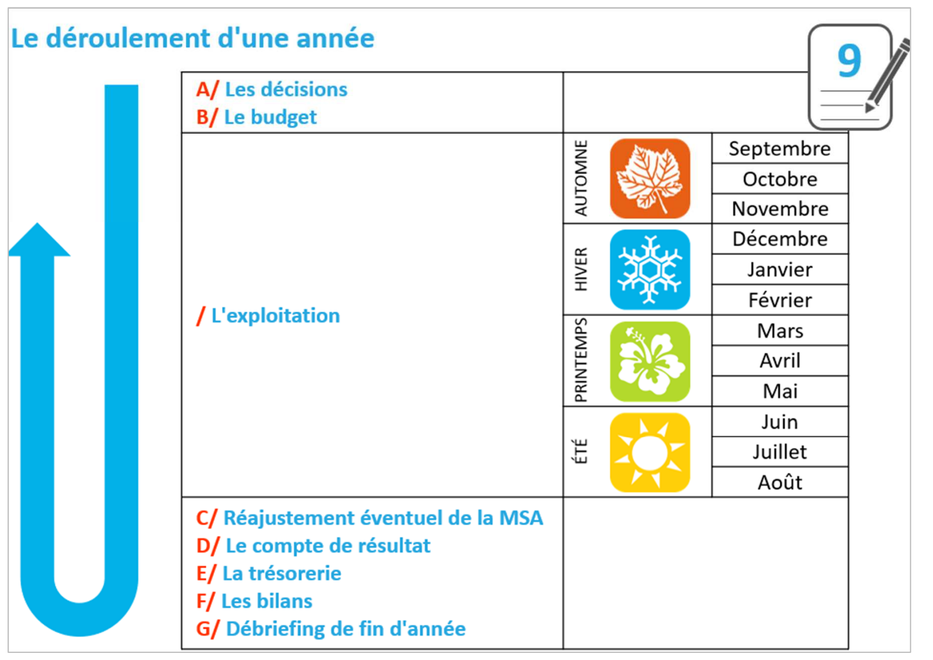

Semer, cultiver, récolter, acheter, vendre, investir, faire face à des situations imprévues…

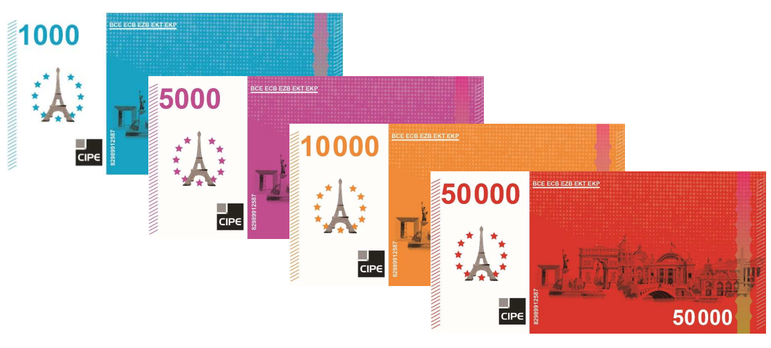

En « fin d'année », les comptes sont faits
Les décisions prises étaient-elles les bonnes ?

15 Stratégie professionnelle agricole

Une vision collective régionale

Mutualisation des ressources au service d'un maximum d'indépendants

GROUPE Cegara

Conseil et Expertise en Gestion - Analyse et Ressources Agricoles

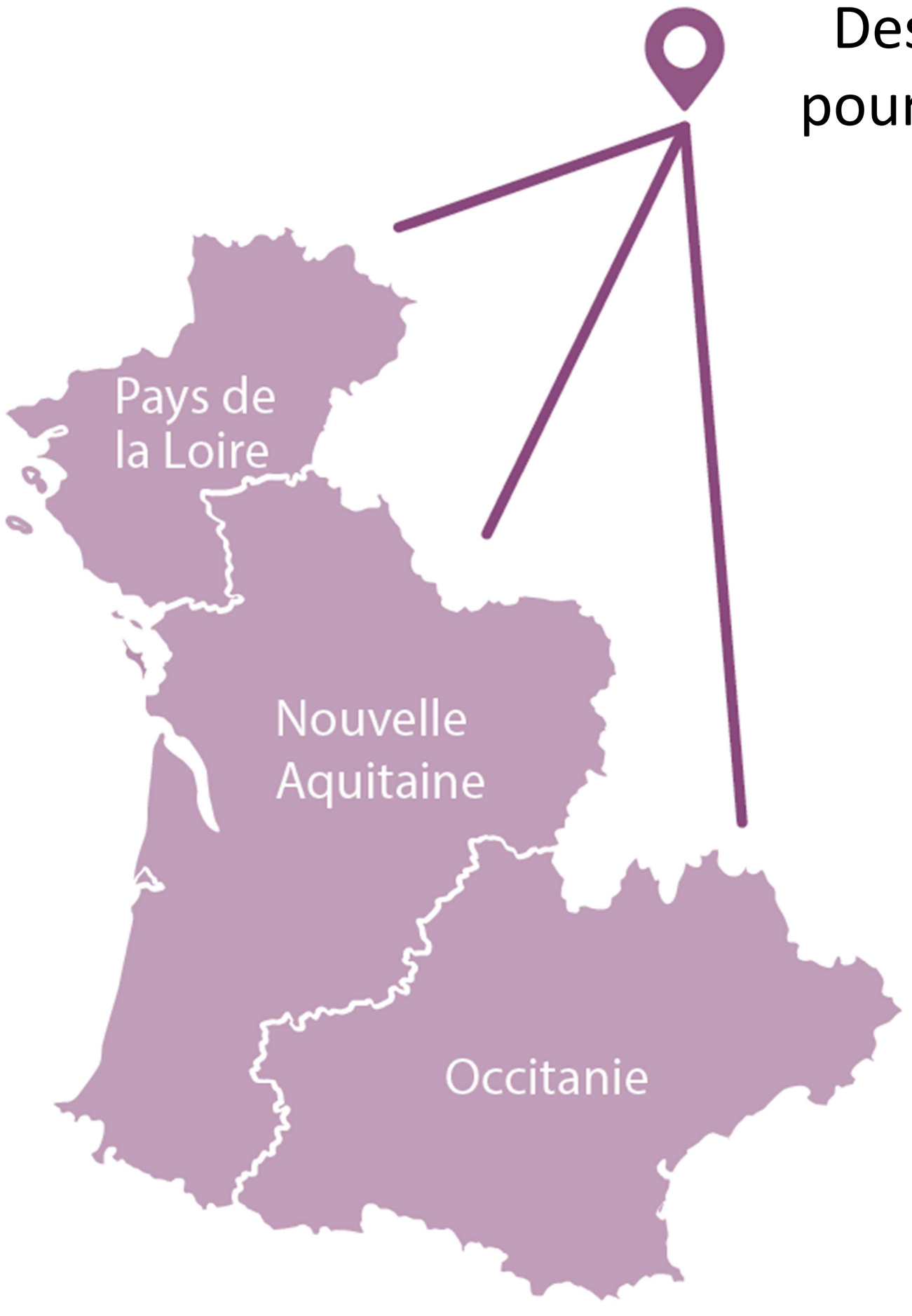

Des conseillers spécialisés pour répondre à vos besoins

CEGAO
Votre Centre de Gestion Agricole

CEGARA
Centre de Gestion Agricole et Rural d'Aquitaine

centrAgri
Centre de Gestion Agricole Agréé
Occitanie